

JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



Les organisations syndicales et les associations
des victimes du travail vous appellent à manifester

LUNDI 28 AVRIL 2025 À 14H00

devant le Centre hospitalier - av. Rubillard - LE MANS
À 17h30, dépôt de gerbe devant la plaque commémorative
des victimes de l'amiante, Maison de quartier
Pierre-Guédou, 13, impasse Floréal - 72100 LE MANS



Organisation
internationale
du travail



Lundi 28 avril 2025 sera la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail qui promeut la prévention des accidents et des maladies professionnels dans le monde entier

L'objectif de cette journée est de sensibiliser et d'attirer l'attention de tous sur l'ampleur des accidents du travail et des maladies d'origine professionnelle. Cette journée vise aussi à démontrer en quoi la promotion de la prévention des risques professionnels contribue à réduire le nombre de décès et d'accidents au travail.

Au Mans, les organisations syndicales de la CGT, l'ADEVA 72*, La FNATH** Centre-Ouest, appellent à célébrer cette journée par un rassemblement à 14h00 le lundi 28 avril devant le CH du Mans, av. Rubillard

À 17h30, dépôt de gerbe devant la plaque commémorative des victimes de l'amiante, Maison de quartier Pierre-Guédou, 13, impasse Floréal - 72100 LE MANS

Pourtant chaque jour en France, 2 salariés meurent au travail et plus de 100 travailleurs sont blessés gravement. Les conséquences de ces accidents sont dévastatrices non seulement pour les travailleurs concernés mais aussi pour leur famille, leurs collègues. Pour améliorer la prévention des risques et la promotion de la santé au travail, des mesures à contre-courant des politiques mises en œuvre ces dernières années s'imposent :

- ***Il faut rendre effectif le droit de retrait en informant mieux les salariés sur son utilisation et en les protégeant davantage contre les représailles disciplinaires.***
- ***Il faut limiter plus encore le recours à l'intérim, aux contrats précaires et à la sous-traitance. Car rappelons-le, ces catégories de travailleurs sont les plus exposées aux risques d'accidents du travail graves et mortels.***
- ***Il y a nécessité de refonder la représentation du personnel pour les conditions de travail et la santé avec la création de Comités-Travail-Santé-Environnement dotés de pouvoirs élargis par rapports aux anciens CHSCT.***
- ***Il est urgent de questionner les dommages causés par les nouvelles organisation du travail, les plans de compétitivité dans le privé et les mesures d'austérité appliquées dans le public.***
- ***Il convient de rendre indépendante la médecine du travail et de la renforcer face aux risques liés à la santé mentale.***
- ***Il est nécessaire de renforcer l'inspection du travail et de garantir son indépendance pour assurer plus de contrôles avec des moyens coercitifs pour les employeurs récalcitrants à la législation du travail.***
- ***Il est essentiel de réinventer le droit d'expression des salarié-e-s sur leur travail.***
- ***Il faut repenser la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment d'origine psychique.***

Plutôt que d'aborder le travail sous les seuls critères de la compétitivité et des mesures d'austérité, il est salutaire de mettre l'Humain au cœur du travail et de son organisation.

PROTECTION DE LA SANTÉ, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS, DOIVENT ÊTRE LES SEULS DOGMES !

*ADEVA 72 : Association de Défense des Victimes de l'Amiante et autres maladies professionnelles de la Sarthe.

**FNATH : Association des accidentés de la vie - Groupement Centre-Ouest.